



VIDE DRESSING D'AMBON 11/10/2026

Bulletin d'inscription - Particulier

À déposer chez Michel Gaury 27 hameau de Kerlann, 56190 Ambon

Date limite de réception d'inscription et paiement d'emplacement : jeudi 8 octobre inclus

Je soussigné(e)

Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Téléphone fixe :		Téléphone portable :	
Email :			
Titulaire de la pièce d'identité n°		Délivré le :	
		Par :	

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide grenier d'Ambon et m'engage à le respecter.

15,00 € l'emplacement, 3 x 2,5 mètres la place (1 table et 1 chaise incluses)

Ci-joint le règlement de € pour emplacement(s), soit :

x 3 mètres linéaires =

Fait à le

Signature

FOURNIR LA PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTITÉ AVEC LA FICHE OU ENVOYER PAR MAIL À : VT.transition@gmail.com

En qualité de Particulier, je déclare sur l'honneur :

- ☐ de ne pas être commerçant,
- ☐ de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) et,
- ☐ de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal).

Le vide dressing se déroule en intérieur.

Sont autorisés : Vêtements, chaussures, bijoux, chapeaux et accessoires uniquement

- L'emplacement dans la salle est de 3 mètres linéaires sur 2,5 mètres de profondeur, table et chaise comprise.
- Tarifs : 15,00 €, 1 table et 1 chaise comprise
- Tout dossier incomplet n'aura pas d'emplacement. Les pièces à fournir sont :
 - Le paiement à l'ordre de Villages et Territoires en Transition à envoyer à l'adresse :
Chez Michel Gaury, 27 hameau de Kerlann, 56190 Ambon
Ou par virement : IBAN FR76 1558 9569 2009 0471 4304 097 BIC CMBRFR2BARK
Anticipez le délai éventuellement imposé par votre banque entre l'ajout du bénéficiaire et la réalisation du virement
 - Le bulletin d'inscription dûment rempli (vérifier les coordonnées), sur Internet ou au format papier.
 - La photocopie recto/verso de la carte d'identité, à nous envoyer numérisé par mail :
vt.transition@gmail.com
 - La photocopie de l'attestation de l'enregistrement au registre du commerce pour les professionnels.
- Les exposants doivent se présenter à partir de 8h00.
- L'accueil des visiteurs aura lieu à partir de 9h30.
- S'il reste des emplacements libres, l'attribution pourra se faire sur place jusqu'à 9h00.
- Tout emplacement réservé et non occupé à partir de 9h00 pourra être redistribué.
- Pour raison de sécurité, à partir de 9h15 plus aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur le parking du Lenn. L'accès aux emplacements se fera à pied.
- Pour le stationnement, des parkings seront à votre disposition.
- Il est obligatoire de fournir un numéro de téléphone portable et/ou un email afin de pouvoir vous contacter.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par un professionnel, une personne ou une société :
 - dont l'activité est liée à la restauration car l'organisateur se réserve la vente des produits liés à la restauration,
 - dont l'activité n'est pas liée à la vente d'objets mobiliers usagés et acquis de personnes, autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce,
 - ayant participé à une manifestation et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant,
 - pour des raisons liées à l'organisation, à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribué

Date limite de réception d'inscription et paiement d'emplacement : jeudi 8 octobre inclus